

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable installation

- Commune de Colomieu pour le passage de l'éclairage en LED – dossier transmis à la ligue pour validation.
- Communauté de communes de la Veyle pour le passage de l'éclairage en LED du stade de Vonnas – dossier transmis à la ligue pour validation.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Stade de la Chassagne 2 de Manziat NNI 012310102 -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade Terrain synthétique d'Attignat NNI 010240104 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du complexe sportif 1 de Montmerle sur Saône NNI 012630101 -rapport à rédiger par la CDTIS.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Gymnase Domagne de Ceyzériat NNI 010729901 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade Municipal 2 d'Arbent NNI 010140102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Gymnase de Meximieux NNI 012449901 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade de la prairie 1 de Meximieux NNI 012440101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Gymnase Montfray Sports de Fareins NNI 011579901 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Terrain synthétique Paul Chastel de Belley NNI 010340101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade Le Cube de Tossiat NNI 014220101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade Cécile et René Martin 2 de Villars Les Dombes NNI 014430102 – rapport à rédiger par la ligue.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Néant

Demande de réintégration d'un classement d'une installation

- Terrain synthétique Louis MALLET d'Hautecourt NNI 011840102 pour un classement au niveau foot réduit à 5. Attente de décision de la ligue.

Attente de levée de non-conformités majeures pour une réintégration de classement

- Stade municipal de Saint Julien sur Reyssouze NNI 013670101
- Parc des sports 3 de Viriat NNI 014510103

Programmation du mois de septembre 2025

- Installation du stade du Colombier de Virieu Le Grand NNI 014520101
- Installation du stade de Poncin NNI 013030101
- Eclairage du terrain synthétique d'Attignat NNI 010240104
- Eclairage du complexe communautaire de Laiz NNI 012030101

Pour la CDTIS : JF JANNET